

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 MAI 2024**

Le mercredi 15 mai 2024,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 6 mai 2024, conformément aux Articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie (salle du conseil municipal), en séance publique, sous la présidence d'Antoine Pichon, Maire.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Présents: M. Antoine PICHON, Mme Claire RONDEAU, M. Antoine LE SAËC, Mme Isabelle RIVIÈRE, M. Alain LE GAL, Mme Estelle LE FLOCH, M. Denis LE GAL, Mme Mireille POIRIER, M. Guillaume POULIN.

Absents excusés : Monsieur Jean-Pierre FOUILLÉ, M. Davy LE RUYET, M. Yann LE GLUHER, Mme Angélique MANIC.

Pouvoirs : M. Jean-Pierre FOUILLÉ donne procuration à M. Denis LE GAL, M. Davy LE RUYET donne procuration à M. Antoine LE SAËC, M. Yann LE GLUHER donne procuration à M. Guillaume POULIN.

Monsieur Alain Le Gal est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2024 est validé à l'unanimité.

1- Projet terrain multisports – demandes de subventions

Délibération n°2024-024

Madame Estelle Le Floch, conseillère déléguée en charge du sport, explique que le projet de construction du terrain multisports se précise : choix du lieu d'implantation, analyses des propositions des entreprises spécialisées, participation du conseil municipal des jeunes citoyens.

L'équipement sera situé à proximité du terrain de football, du parc à bosses et des sentiers de randonnée. Cette situation idéale permettra un accès rapide et sécurisé pour les écoles de la commune, le pôle enfance jeunesse et également à l'ensemble de la population, toutes générations confondues.

Les objectifs sont :

- D'inciter la population à pratiquer une activité sportive régulière gratuitement.
- D'offrir un équipement sportif de proximité.
- De favoriser les liens sociaux et intergénérationnels.
- De proposer des animations avec les associations sportives locales (tournoi, fête du sport, ...)

Le coût de l'ensemble des travaux est estimé à environ 76 096.00 € HT (terrain multisports : 41 809.74€ HT, préparation : 19 458.00€ HT, sol : 6 994.00€ HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de création d'un terrain multisports, pour un montant estimatif de 68 261.74€ HT.
- Sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Les élus débattent sur l'emplacement du terrain multisports. Alain Le Gal et Isabelle Rivière craignent des nuisances sonores pour les habitants du lotissement situé à proximité de la structure. Estelle Le Floch indique que les présidents des associations sportives ont été consultés pour le choix de l'implantation, les membres de la commission se sont également rendus sur place et elle explique avoir visité et constaté sur plusieurs sites des communes avoisinantes que les structures n'étaient plus utilisées après 20h00. Denis Le Gal dit que l'éclairage du stade pourra servir au terrain multisports l'hiver et permettre aux joueurs du club de football de l'utiliser si le terrain enherbé n'est pas praticable, il craint également les nuisances sonores.

Denis Le Gal demande des précisions sur les subventions susceptibles d'être accordées. Monsieur Le Maire répond que l'Agence Nationale du Sport a lancé un appel à projet pour le développement des équipements sportifs dans les jeux olympiques, un dossier a déjà été déposé pour le projet de terrain multisports. Les autres partenaires sont également sollicités : Département, Lorient Agglo, l'Etat (DETR), les fédérations sportives.

2- Réfection du terrain de tennis – demandes de subventions

Délibération n°2024-025

Madame Estelle Le Floch, conseillère déléguée en charge du sport, explique le projet de réfection du terrain de tennis. Il s'agit de réhabiliter le terrain en appliquant un liant de consolidation primaire d'accroche et un nouveau revêtement en résine acrylique.

Le coût des travaux est estimé à environ 12 298.20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de réfection du terrain de tennis pour un montant estimatif de 12 298.20 € HT.
- Sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

3- Remplacement de la main courante du terrain de football demandes des subventions

Délibération n°2024-026

Madame Estelle Le Floch, conseillère déléguée en charge du sport, explique le projet de remplacement de la main courante du terrain de football afin de répondre aux normes préconisées par la Fédération Française de Football et permettre aux usagers de l'équipement de pratiquer le football dans des conditions optimales.

Le coût des travaux est estimé à environ 27 728.01 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de remplacement de la main courante du terrain de football pour un montant estimatif de 27 728.01 € HT.
- Sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

4- Projet d'installation d'une station sportive – demandes de subventions

Délibération n°2024-027

Madame Estelle Le Floch, conseillère déléguée en charge du sport, explique le projet d'installation d'une station sportive composée d'un module abdo – bras, de barres parallèles et d'un combiné membres inférieurs. Un panneau d'informations sera installé expliquer le fonctionnement de l'équipement.

L'équipement sera situé à proximité du terrain multisports, du terrain de football, du parc à bosses et des sentiers de randonnée. Cette situation idéale permettra un accès rapide aux usagers.

Le coût estimatif des travaux est estimé à environ 21 561.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (11 voix pour – 1 voix contre) :

- Valide le projet d'installation d'une station sportive, pour un montant estimatif de 21 561.50 € HT.
- Sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Mireille Poirier pense que ce type de structure n'est pas adaptée à la commune de Quistinic et quelle ne trouvera pas son public. Estelle Le Floch répond avoir rencontré les associations sportives de la commune qui sont demandeuses d'une installation de ce type.

5- Projet de création d'un parcours permanent de course d'orientation – demandes de subventions

Délibération n°2024-028

Madame Estelle Le Floch, conseillère déléguée en charge du sport, explique le projet de création d'un parcours permanent de course d'orientation qui sera installé dans le parc de la salle polyvalente. Un panneau informatif sera installé pour indiquer le kilométrage, le dénivelé positif ou négatif et la durée estimée. Il sera adapté à tous publics : familles, écoles, service enfance-jeunesse... Différentes thématiques sont proposées : l'environnement, l'écologie la découverte et/ou la protection de la faune et de la flore.

L'équipement sera situé à proximité du terrain multisports, du terrain de football, du parc à bosses et des sentiers de randonnée. Cette situation idéale permettra un accès rapide aux usagers.

Le coût estimatif des travaux est estimé à environ 15 634.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de création d'un parcours permanent de course d'orientation, pour un montant estimatif de 15 634.00 € HT.
- Sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Estelle Le Floch indique que le conseil municipal des jeunes citoyens sera sollicité lors de sa prochaine séance pour travailler sur les thématiques des circuits du parcours. 2 circuits sont déjà actés : thèmes sur les arbres et les animaux. Il restera 3 thèmes à définir.

Monsieur Le Maire explique que le projet entre complètement dans la réflexion en cours pour le classement du parc de 9 hectares situé derrière la salle polyvalente en réserve naturelle communale avec l'appui du Conseil départemental, gestionnaire d'espaces naturels sensibles (ENS).

6- Aménagement des cours du pôle enfance et de l'école – demandes de subventions

Délibération n°2024-029

Madame Estelle Le Floch, conseillère déléguée en charge du sport, explique le projet d'aménagement des cours de l'école du Chat Perché et du pôle enfance qui ne dispose pas d'équipement favorisant l'activité physique des enfants. Il est proposé d'installer une structure de jeux, des jeux de sol thermocollés, une table de tennis de table et d'acheter du matériel (draisiennes, vélos, trottinettes, ballons, paniers de basket-ball). L'ensemble sera mutualisé entre l'école et le pôle enfance.

Le coût estimatif des travaux est estimé à environ 26 181.37 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Valide le projet d'aménagement des cours de l'école du Chat Perché et du pôle enfance, pour un montant estimatif de 26 181.37 € HT.
- Sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7- Mise en place d'un terrasson d'étanchéité à l'intérieur du clocher de l'église – demandes de subventions

Délibération n°2024-030

Monsieur Le Maire explique qu'il y a des infiltrations d'eau dans le clocher de l'église, ce qui altère la maçonnerie et les boiseries. Dans le but d'assainir le clocher, à la suite du diagnostic fait par Madame Lizerand, architecte du patrimoine qui fut maître d'œuvre lors des précédents travaux de restauration du clocher, la société Art Camp propose de mettre en place un terrasson d'étanchéité. Le coût des travaux est estimé à 9 940.50€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Valide la mise en place d'un terrasson d'étanchéité à l'intérieur du clocher, pour un montant estimatif de 9 940.50 € HT.
- Sollicite les aides financières auprès des organismes et administrations susceptibles d'en accorder.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Alain Le Gal et Denis Le Gal indiquent qu'ils sont septiques sur la qualité du bois mis en œuvre lors de la réhabilitation du beffroi. Selon eux, les poutres en bois n'auraient pas dû se fendre même s'il y a eu des infiltrations d'eau dans le clocher. Il faudra être vigilants après la mise en place du terrasson d'étanchéité afin de garantir la durabilité et la sécurité de la structure.

8- Cession d'une parcelle communale sise impasse des sœurs Philippe à Kermoisan

Délibération n°2024-031

Monsieur Alain Le Gal indique que Monsieur Anthony Day, propriétaire des parcelles YP 38 et 40 sises impasse des sœurs Philippe, s'est porté acquéreur de la parcelle YP 39 d'une superficie de 47m², appartenant actuellement à la commune.

Monsieur Le Maire propose de céder la parcelle à Monsieur Anthony Day pour un montant de 150.00€. L'acquéreur prendra à sa charge les d'actes notariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- décide de céder la parcelle YP 39 à Monsieur Anthony Day pour un montant de 150.00€.
- dit que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Alain Le Gal explique que plusieurs communs de villages sont tombés dans le domaine communal suite à la procédure de l'aménagement foncier. Aujourd'hui, certaines personnes sont en possession d'actes notariés qui prouvent encore leur propriété de ces communs. Cependant, il rappelle que l'enquête publique permettait aux propriétaires de venir consulter les cartes et déposer des requêtes si besoin. Aucune remarque n'avait été déposée dans ce sens. Denis Le Gal rappelle que le cabinet de géomètre avait analysé tous les dossiers et toutes les situations pendant la procédure de l'aménagement foncier et que des solutions adaptées ont été apportées pour chaque situation spécifique. Il signale que le prix de cession était de 2€/m² lors de la procédure de l'aménagement foncier, il y a 10 ans. Cette vente s'effectue aujourd'hui au prix de vente de 3€/m²

9- Vente du terrain n°1 rue Pierre de Coubertin

Délibération n°2024-032

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vente par la commune d'un terrain à bâtir, situé rue Pierre de Coubertin.

Il s'agit d'un terrain à bâtir cadastré section YM 161 – terrain n°1 d'une surface 496 m².

Vu le prix fixé à 47 868.94 €,

Vu l'offre faite par Monsieur Vedat Kaya,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- décide de vendre à Monsieur Vedat Kaya, le terrain n°1, section YM n°161, d'une superficie de 496m², situé rue Pierre de Coubertin, pour le prix de 47 868.94 €,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant par délégation, à procéder aux démarches et à signer l'acte de vente correspondant.

10- Décision modificative budgétaire n°1 – budget principal

Délibération n°2024-033

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget principal 2024,

Vu l'insuffisance de crédit aux chapitres 73, 731,74 et 75 du budget principal 2024,

Monsieur Antoine Le Saëc, adjoint aux finances, propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative suivante au budget principal 2024 :

Section fonctionnement

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Recette - Compte 73211	+ 50 000.00 €
Recette – Compte 73223	+ 20 000.00 €
Recette – Compte 7322	+ 30 000.00 €
Chapitre 731 – Impôts et taxes	
Recette - Compte 73111	+ 50 000.00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	
Recette - Compte 74111	+ 20 000.00 €
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	
Recette - Compte 75888	+ 30 000.00 €
Chapitre 77 – Produits spécifiques	
Recette - Compte 775	- 200 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision budgétaire modificative au budget principal 2024.

11- Création de 2 postes au service enfance-jeunesse

Délibération n°2024-033

M. Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire indique que la création de ces emplois se justifie en raison du développement du service enfance-jeunesse. Il ajoute que ces emplois correspondent aux grades d'adjoint d'animation (cadre d'emplois des Adjoints d'animation, filière animation) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures.

Il s'agit du poste d'animateur accueil péri et extrascolaires et espace jeunes, et de celui d'animateur péri et extrascolaires, entretien des locaux, restauration scolaire et portage de repas à domicile. Il s'agit de pérenniser ces deux emplois.

M. le Maire propose au conseil municipal de créer les emplois décrits ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de:

- Créer deux emplois relevant du grade d'adjoint d'animation à la filière animation, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget principal, chapitre 012, articles 64111, 64112, 64113, 6411

12- Mise en place du dispositif « argent de poche »

Délibération n°2024-033

La Commune souhaite s'engager dans le dispositif « Argent de poche » afin d'apporter à des jeunes de 16 à 17 ans une première expérience professionnelle, de les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie, de valoriser aux yeux des adultes leur travail et de les responsabiliser, tout en favorisant l'engagement citoyen.

Les tâches effectuées ne devront pas se substituer à un emploi et ne devront requérir que des compétences

techniques basiques.

L'encadrement technique et pédagogique des participants sera assuré par des agents municipaux.

La commune prévoit de lancer cette opération pendant les vacances d'été. Il est envisagé de recruter deux jeunes par semaine. Ceux-ci auront, préalablement, déposé leur candidature en mairie et devront répondre aux critères suivants : avoir entre 16 et 17 ans et résider sur la commune.

Les conditions exactes du déroulement de ce projet seront définies dans un document nommé « contrat de participation » qui sera remis au postulant.

En contrepartie de ces travaux, les jeunes obtiendront une indemnité de 15 € pour 3 heures travaillées. A ce titre, il est nécessaire de modifier la régie d'avance du service enfance-jeunesse afin de rémunérer en espèces les jeunes participants.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- décide de la mise en œuvre du dispositif « Argent de poche »,
- approuve le contrat de participation,
- prend acte de la modification d'une régie d'avance, dont les dépenses afférentes seront imputées au chapitre 012,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

1- Questions et informations diverses

Manifestations à venir présentées par Claire Rondeau, adjointe aux associations : Dimanche 19 mai à Minazen – Les raids dingues du Blavet ; Du 22 au 26 mai – exposition à la chapelle du Cloître ; Samedi 8 juin – échanges autour du jardin ; Samedi 15 juin au Park Ty Parrez – spectacle et kermesse de l'école Sainte-Thérèse ; Samedi 15 et dimanche 16 juin à la salle polyvalente – représentations théâtrales avec l'association « C'est toi l'chat ! » ; Samedi 22 juin à la salle polyvalente – feu de la Saint-Jean par le comité de jumelage ; Dimanche 23 juin à 10h15 à la mairie (salle du conseil) – Assemblée générale des chasseurs ; Samedi 29 juin à la salle polyvalente – fête de l'école du Chat Perché.

Monsieur Le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin. Le planning des permanences a été envoyé par courrier électronique aux élus.

Monsieur Le Maire expose le courrier de Madame Dominique Faure, Ministre Déléguée aux collectivités territoriales et de la ruralité, qui acte au 1^{er} juillet 2024 l'extension des zones de revitalisation rurale, désormais appelées France revitalisation rurale. Dans le Morbihan, 18 communes sont concernées dont Quistinic. Cela permettra notamment de faciliter l'installation d'un médecin généraliste qui bénéficiera d'avantages fiscaux pendant 5 ans.

LA SÉANCE EST LEVÉE A 20H50

Le secrétaire de séance
Alain Le Gal



Le Maire
Antoine Pichon



En italique, les propos rapportés en débat du Conseil Municipal

